

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Le douze décembre deux mil dix-neuf à vingt-heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 06 décembre 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jacques DURET, Maire,
Mme Nicole DOUCHIN, MM. Pierre CORBET, Maires adjoints.
Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, MM. Franck VIGOT, Jean-Paul BOULLÉ et Guy PONTIS.

Absents excusés et représentés : M. François LEJEUNE pouvoir à Mme Nicole DOUCHIN, M. Michel VENAULT pouvoir à M. Jacques DURET.

Absent : Olivier BELLENGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole DOUCHIN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au conseil d'observer une minute de silence en mémoire de Sylviane TOLLA.

Le compte-rendu du 08 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents. -----

I. Vote des tarifs des campings et des tarifs communaux pour 2020 :

Monsieur Michel VENAULT présente au conseil les simulations de tarifs applicables pour 2020 dans les campings et au niveau communal. -----

A. Tarifs des campings municipaux :

1) Redevances des campings :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 : -----

REDEVANCES D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DANS LES CAMPINGS	TARIFS 2019 TTC	TARIFS 2020 HT (TVA à 10 %)	TARIFS 2020 TTC validé par le CM
<i>Redevance journalière pour adulte</i>			
Juillet - août :	3.80	3.55	3.90
Autres mois :	3.40	3.18	3.50
<i>Redevance journalière pour enfant de moins de 12 ans</i>			
Juillet - août :	2.80	2.64	2.90
Autres mois :	2.60	2.45	2.70
<i>Emplacement journalier tente ou caravane</i>			
Juillet - août :	3.30	3.09	3.40
Autres mois :	3.00	2.82	3.10
Vente de jetons de douche (TVA à 20 %) :	0.50	0.42	0.50
Redevance journalière branchement électricité (TVA à 20 %)	3.50	3.00	3.60
<i>Redevance journalière garage mort</i>			
Juillet - août :	16.60	15.45	17.00
Autres mois :	4.50	4.18	4.60
<i>Redevance journalière pour animaux domestiques</i>			
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre :	1.50	1.45	1.60
<i>Groupes (- de 18 ans) encadrés et affiliés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)</i>			
Juillet - août :	3.70	3.45	3.80
Autres mois :	3.50	3.27	3.60
<i>Groupes d'adultes rattachés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)</i>			

Juillet - août :	4.50	4.18	4.60
Autres mois :	4.30	4.00	4.40
FRAIS DE RÉSERVATION :	15.00	13.91	15.30
Camping-cars (hors haute saison, soit du 15 mars au 15 juin et du 15 septembre au 15 novembre)			
Forfait par jour pour 4 personnes avec électricité 6 ampères	10.00	9.09	10.00

2) Location des mobil-homes communaux :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 : -----

MOBIL-HOMES "GRAND STANDING" jusqu'à 4 personnes	Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 HT (TVA à 10 %)	Tarifs 2020 TTC validés par le CM
Basse saison (d'octobre à avril)			
À la quinzaine :	550.00	509.09	560.00
À la semaine :	285.00	263.64	290.00
À la journée :	45.00	41.82	46.00
Moyenne saison (mai, juin et septembre)			
À la quinzaine :	665.00	618.18	680.00
À la semaine :	350.00	324.55	357.00
À la journée :	66.00	60.91	67.00
Haute saison (du 1^{er} juillet au 31 août)			
À la quinzaine :	790.00	731.82	805.00
À la semaine :	430.00	400.00	440.00
À la journée :	90.00	83.64	92.00
Par personne et par jour au-delà de 4 occupants			
Basse et moyenne saison :	6.90	6.45	7.10
Haute saison :	8.30	7.73	8.50

3) Location des parcelles pour mobil-homes privés :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 : -----

	Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 HT (TVA à 10%)	Tarifs 2020 TTC validés par le CM
Redevance annuelle forfaitaire :	1 160.00	1 077.27	1 185.00
Prix au mètre carré :	6.70	6.27	6.90
Participation pour frais de fonctionnement (électricité)	Selon prix du KWh en vigueur défini par EDF		

4) Aire de camping-cars Le Sud :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif unique ci-dessous pour l'année 2020 : -

	Tarif 2019 TTC	Tarif 2020 HT (TVA à 10%)	Tarif 2020 TTC validés par le CM
Tarif de stationnement par tranche de 24 h :	8.00	7.27	8.00

5) Location de la salle du Sud :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2020 : -----

	Tarifs 2019 TTC	Tarifs 2020 HT (TVA à 20 %)	Tarifs 2020 TTC validés par le CM
Habitants de la commune			
Un repas (le midi) :	130.00	110.83	133.00
Week-ends et jours fériés :	180.00	153.33	184.00
Habitants hors commune			
Un repas (le midi) :	170.00	145.83	175.00
Week-ends et jours fériés :	250.00	212.50	255.00
Majoration pour chauffage			
Par jour (le midi) :	86.00	75.00	90.00
Par week-end et jour férié :	130.00	112.50	135.00
Associations locales			
Associations locales (hors chauffage) :	1 location gratuite par an		
Autres associations locales (hors commune et sans chauffage) :	90.00	76.67	92.00
Majoration pour chauffage			
Par jour :	86.00	75.00	90.00
Par week-end :	130.00	112.50	135.00
Location pour ateliers divers			
Demi-journée ou journée :	30.00	25.83	31.00
Majoration chauffage (demi-journée ou journée) :	35.00	37.50	45.00
Vin d'honneur			
Vin d'honneur :	55.00	48.33	58.00
Majoration chauffage :	35.00	33.33	40.00
Arrhes de réservation de la salle :			
30 % du prix T.T.C. de la location			
Caution :	---	166.67	200.00
Location de la vaisselle			
Un couvert = 3 verres, assiettes, couverts + nombre de plats nécessaires pour le service :	0.80	0.67	0.80
Location de coupes à champagne (lot de 12 verres) :	2.00	1.67	2.00
Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante			
Assiette :	2.70	2.33	2.80
Verre :	0.80	0.75	0.90
Coupe à champagne :	2.00	1.67	2.00
Tasse :	1.50	1.25	1.50
Forfait ménage si restitution de la salle en mauvais état de propreté			
Forfait ménage :	50.00	41.67	50.00

B. Tarifs communaux pour 2020 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2020 les tarifs présentés ci-dessous : -----

1) Location de la salle polyvalente :

	Tarifs 2019	Tarifs 2020 validés par le CM
Habitants de la commune		
Un repas	85.00	87.00
Week-end et jour férié	135.00	138.00
Habitants hors commune		
Un repas	125.00	128.00
Week-end et jour férié	170.00	175.00
Associations locales de la commune		
Associations locales	1 location gratuite par an	
Si plus d'une location par an	55.00	56.00
Associations locales hors commune (hors chauffage)	35.00	56.00
Location pour ateliers divers		
Demi-journée ou journée sans chauffage	30.00	30.00
Majoration chauffage (demi-journée ou journée)	55.00	36.00
Vin d'honneur		
Vin d'honneur	45.00	50.00
Majoration pour chauffage		
Par demi-journée ou journée	35.00	36.00
Par week-end	55.00	60.00
Arrhes de réservation de la salle :		
	30 % du prix de de la location	
Caution :	200.00	200.00
Forfait ménage si restitution de la salle en mauvais état de propreté		
Forfait ménage :	50.00	50.00

2) Tarifs communaux divers :

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité pour 2020 les tarifs communaux comme suit : -----

Tarifs communaux	Tarifs 2019	Tarifs 2020 (validés par le CM)
Droits de voirie : au m² et par jour pour les commerçants ambulants		
- du 1 ^{er} mai au 30 septembre :	0.41	0.42
- du 1 ^{er} octobre au 30 avril :	0.21	0.21
Concessions dans les cimetières		
Concession de caveau 50 ans :	220.00	220.00
Concession de caveau 30 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 50 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 30 ans :	110.00	110.00

Caveaux et urnes funéraires		
Caveau 3 places :	1.930,00	1.930,00
Caveau 2 places :	1.600,00	1.600,00
Cavurne :	300.00	300.00
Bâtiment d'hivernage		
Au mètre carré par année :	20.00	20.00
Tarifs divers		
- Blé empoisonné :	0.50	0.50
- Photocopie :	0.20	0.20
Location de la grosse remorque communale		
- A la journée :	40.00	40.00
- A la demi-journée :	20.00	20.00
Location de la petite remorque communale		
- A la journée :	22.00	22.00
- A la demi-journée :	11.00	11.00
Droits d'emplacement des forains		
Petits manèges :	28.00	28.00
Grands manèges :	50.00	50.00
Stands (au mètre linéaire) :	5.30	5.30
Petits cirques et cirques à un mât	45.00	45.00
Cirques à deux mâts	75.00	75.00
Manèges et stands présents au-delà de 5 jours consécutifs		
Tarif à la semaine		
« Formule 1 », « Le Malibu »	60.00	60.00
Tarifs de redevances assainissement		
Taxe forfaitaire nouveau branchement :	1.700,00	1.700,00
Redevance annuelle de branchement :	73.00	75.00
Redevance de branchement supplémentaire :	70.00	75.00
Prix au mètre cube rejeté :	1.03	1.30
Jardins communaux :		
Tarif au mètre carré :	0.20	0.20

II. Fermeture du camping du Sud aux campeurs pendant la saison du 15 juin au 15 septembre :

Monsieur le Maire revient sur l'éventuelle fermeture du camping du Sud pendant la haute saison qui était toujours en réflexion. Aussi, après analyse des dépenses et des recettes relatives à cette période et sur le résultat final dégagé, il propose de fermer le camping aux campeurs, soit les emplacements pour tentes et caravanes, du 15 juin au 15 septembre à compter de 2020. En contrepartie, de nouvelles parcelles pour mobil-homes privés vont être créées afin d'accueillir de nouveaux résidents et deux mobil-homes communaux vont être installés pour la location saisonnière. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces nouvelles modalités de fonctionnement du Sud. -----

III. Autorisation d'investissement pour le début d'exercice 2020 :

Dans l'attente du vote du budget 2020 et afin de permettre le règlement de factures d'investissement pour lesquelles des crédits n'auront pas encore été votés, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour une ouverture de crédits à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2019. Le montant ainsi fixé pour le début d'exercice 2020 est de 202 452,50 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à régler toutes les factures d'investissement qui seront à honorer avant l'ouverture des crédits du budget primitif 2020. -----

IV. Questions diverses :

1) Modification du RIFSEEP :

Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter de 1 000 euros les montants annuels de référence de l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) pour les cadres d'emplois des filières administrative, animation et technique, soit :

- Groupe 1 : 4 000 € ;
- Groupe 2 : 3 500 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces nouveaux montants. -----

2) Décision modificative budgétaire :

DM n° 1-2019 sur budget principal :

En vue de permettre le règlement de l'acquisition (prix d'achat et frais de notaire) de la parcelle AB 106 décidé en conseil municipal le 23 septembre dernier, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil

pour effectuer le transfert des crédits nécessaires. La décision modificative se présente comme suit : -----

Section d'investissement :

Dépenses :

→ Chapitre C/ 21 (Immobilisations corporelles)

Article C/ 2135 (Inst. gén., agencements, aménagements des constructions) : - 197 975,00 €

Article C/ 2111 (Terrains nus) : + 197 975,00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce transfert de crédits et mandate le maire pour régler l'acquisition de ladite parcelle. -----

3) Acquisition de 2 mobil-homes d'occasion pour le Sud :

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément aux crédits inscrits au budget primitif sur la ligne prévue à cet effet, 2 mobil-homes d'occasion supplémentaires ont été récemment commandés pour être installés au Sud. Aussi, afin de passer l'achat de ceux-ci sur l'exercice 2019 et que le paiement puisse être fait avant le 06 décembre, la facture a été établie en avance par le fournisseur SARL CABAL Loisirs de Carcagny (14). Le conseil prend acte de cette commande de fin d'année et autorise le maire à procéder au règlement de la facture d'un montant de 12 300 € H.T. afin d'intégrer l'achat desdits mobil-homes à l'exercice en cours. -----

4) Emplacement du silo à aliments au centre équestre :

Monsieur Jean-Paul BOULLÉ souhaite faire un point sur l'emplacement au centre équestre du silo à aliments demandé par Jean-François BOURDON. En effet, l'emplacement défini en mairie ne semble pas convenir et nécessite d'être rediscuté. Monsieur le Maire propose de rencontrer à nouveau Jeff BOURDON. -----

5) Rapport final sur l'étude hydro-sédimentaire en baie de Sienne :

Monsieur Pierre-Marie LAMELLIÈRE informe le conseil que le rapport sur l'étude hydro-sédimentaire en baie de Sienne est enfin arrivé et que celui-ci recommande deux solutions dans le cadre de la protection de la dune des Garennes. La première d'entre elles consiste en un rechargement massif en sable de ladite dune, la seconde, plus coûteuse mais aussi plus pérenne, préconise la construction d'une digue pour laquelle des financements sont prévus en cas de choix de cette option le cas échéant. Ainsi, considérant qu'au vu de ces éléments et que par ailleurs le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) a été signé entre la CMB et les services de l'État, Monsieur LAMELLIÈRE souligne que plus rien ne s'oppose à retenir la formule de travaux à mettre en œuvre. Après avoir été sollicité sur la solution à retenir et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir la formule la plus pérenne, à savoir la construction d'une digue reliant celle de Hauteville à celle de Montmartin-sur-Mer. ---

6) Vente de la parcelle ZA 116 :

Monsieur le Maire fait part au conseil du mail de Maître DESHAYES informant de la proposition faite par M. Baptiste LEVIVIER pour l'achat de la parcelle cadastrée ZA 116 à hauteur de 10 000 € l'hectare et sollicite l'avis du conseil à cet égard. Aussi, cette offre de prix étant conforme au montant demandé par délibération du 08 novembre 2019, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la proposition de Monsieur LEVIVIER et autorise le maire à signer l'acte de vente de ladite parcelle. -----

7) Informations municipales :

- Départ d'Acorn Venture du camp de toile :

Monsieur le Maire fait part au conseil du souhait d'Acorn Venture d'arrêter l'exploitation du camp de toile à compter de 2020. Cette décision fait suite au passage sur le site au cours de l'été dernier de services de l'État sur la conformité de l'exploitation du camp. Bien que la décision ne soit pas encore définitive, celle-ci s'avère néanmoins très probable. L'incidence pour la commune sera tout d'abord financière puisqu'elle ne percevra plus le loyer annuel d'environ 33 000 € payé par Acorn Venture. Par ailleurs, si cette décision de départ vient à se confirmer, le problème du nettoyage du camp de toile et de l'enlèvement par les soins d'Acorn Venture de leur matériel et de tous leurs équipements (bungalow, parcours de cordes...) sera également à régler. Le conseil prend acte de cette triste nouvelle. Une réflexion avec la sous-préfète, le député et la direction d'Acorn est toujours en cours. -----

- Signature d'une convention entre le cinéma et la CMB :

Monsieur Pierre-Marie LAMELLIÈRE informe le conseil qu'une convention vient d'être signée pour 3 ans entre le cinéma de la plage et Coutances Mer et Bocage (CMB). Cette convention prévoit notamment une évolution des tarifs du cinéma de Hauteville dans le but de consolider l'équilibre financier de la structure. Par ailleurs, l'investissement dans l'achat d'un nouveau projecteur numérique est prévu. -----

La séance est levée à 22 h 05.